



Ressources humaines

Corrigé



Auteur : C. Terrier ; <mailto:webmaster@cterrier.com> ; <http://www.cterrier.com>
Utilisation : Reproduction libre pour des formateurs dans un cadre pédagogique et non commercial

3 - Provisions pour congés payés

Corrigé exercice 4

La société Saxo est une entreprise commerciale. Elle emploie 2 salariés

M. Martin perçoit un salaire de 915 € Brut par mois. (Il a été embauché le 15 septembre)

M. Favon perçoit un salaire de 1286 € Brut par mois. (Année complète)

Les charges salariales sur salaires sont de 25 % et les charges patronales sont de 60 %.

Quel doit être la provision à constituer pour ces 2 salariés au 31 décembre

M. Martin

- Droits aux congés : octobre à décembre = 3 mois X 2,5 = 7,5 jours => 8 jours

- Nombre d'heures = 8 jours X 7 = 56 heures

- Taux horaire = $915 / 151,66 = 6,03$ €

- Taux horaire Brut + charge patronales = $6,03 \times 1,56 = 9,65$ €

- Provision congés payés = 56 heures * 9,65 = **540,57 €**

M. Favon

- Droits aux congés : juin à décembre = 7 mois X 2,5 = 17,5 jours => 18 jours

- Nombre d'heures = 18 jours X 7 = 126 heures

- Taux horaire = $1286 / 151,66 = 8,48$ €

- Taux horaire Brut + charge patronales = $8,48 \times 1,56 = 13,57$ €

- Provision congés payés = 126 heures * 13,57 = **1 709,57 €**